

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE8

présenté par
Mme Guittet, rapporteure

ARTICLE 7

A la première phrase de l'alinéa 39, après le mot : « étrangers », insérer les mots : « , des droits de l'homme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'indiquer explicitement que les associations de défense des droits de l'homme peuvent également accompagner le demandeur d'asile à l'occasion de son entretien personnel à l'OFPRA.